



Santé  
Canada Health  
Canada

*Votre santé et votre  
sécurité... notre priorité.*

*Your health and  
safety... our priority.*

Limites maximales de résidus fixées

EMRL2010-01

# Mandipropamide

*(also available in English)*

**Le 1 avril 2010**

Ce document est publié par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Publications  
Agence de réglementation de  
la lutte antiparasitaire  
Santé Canada  
2720, promenade Riverside  
I.A. 6604-E2  
Ottawa (Ontario) K1A 0K9

Internet : [pmra.publications@hc-sc.gc.ca](mailto:pmra.publications@hc-sc.gc.ca)  
[santecanada.gc.ca/arla](http://santecanada.gc.ca/arla)  
Télécopieur : 613-736-3758  
Service de renseignements :  
1-800-267-6315 ou 613-736-3799  
[pmra.infoserv@hc-sc.gc.ca](mailto:pmra.infoserv@hc-sc.gc.ca)

**Canada** 

SC Pub : 100130

ISBN : 978-1-100-92742-8 (978-1-100-94106-6)

Numéro de catalogue : H113-29/2010-1F (H113-29/2010-1F-PDF)

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de Santé Canada, 2010

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable du ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0S5.

En vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*, l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada a accordé une homologation conditionnelle au mandipropamide de qualité technique et à sa préparation commerciale, le fongicide Revus, à des fins d'utilisation au Canada sur les légumes-bulbes (groupe de cultures 3), les légumes du genre *Brassica* (groupe de cultures 5), les cucurbitacées (groupe de cultures 9), le raisin, la laitue, les piments, les pommes de terre, les épinards, les tomates et les tomates. L'annexe I dresse la liste des denrées par groupe de cultures. Le détail des utilisations approuvées au Canada se trouve sur l'étiquette du fongicide Revus (numéro d'homologation 29074).

Des limites maximales de résidus (LMR) correspondant à ces mêmes denrées ont été proposées dans le document de consultation de la série Limites maximales de résidus proposées (PMRL) PMRL2009-03, *Mandipropamide*, publié le 13 octobre 2009. Le PMRL proposait également des LMR à l'importation pour le mandipropamide dans et sur les légumes-tubercules et les légumes-cornes (sous-groupe de cultures 1C), les légumes-feuilles sauf ceux du genre *Brassica* (groupe de cultures 4), les légumes-fruits autres que les cucurbitacées (groupe de cultures 8) et l'okra afin de permettre l'importation et la vente d'aliments contenant de tels résidus. L'ARLA n'a reçu aucun commentaire aux termes de cette consultation.

Afin de se conformer aux obligations du Canada en matière de commerce international, une consultation sur les LMR proposées a aussi été menée à l'échelle internationale au moyen de l'envoi d'une notification à l'Organisation mondiale du commerce, sous la coordination du Conseil canadien des normes. Aucun commentaire n'a été reçu dans le cadre de cette consultation.

Les LMR suivantes sont légalement en vigueur à compter de la date de publication de ce document.

### Limites maximales de résidus fixées pour le mandipropamide

Nom commun	Définition du résidu	LMR (ppm)	Denrées
Mandipropamide	(RS)-2-(4-chlorophényl)-N-[3-méthoxy-4-(prop-2-ynyloxy)phénéthyl]-2-(prop-2-ynyloxy)acétamide	25	Légumes-feuilles du genre <i>Brassica</i> (sous-groupe de cultures 5B)
		20	Légumes-feuilles, sauf ceux du genre <i>Brassica</i> (groupe de cultures 4)
		4,0	Sous-groupe des oignons verts (sous-groupe de cultures 3-07B)
		3,0	Légumes-fleurs et légumes pommés du genre <i>Brassica</i> (sous-groupe de cultures 5A), raisins secs
		1,4	Raisin
		1,0	Légumes-fruits (groupe de cultures 8), okra
		0,6	Cucurbitacées (groupe de cultures 9)
		0,05	Sous-groupe des oignons

Nom commun	Définition du résidu	LMR (ppm)	Denrées
			(sous-groupe de cultures 3-07A)
		0,01	Légumes-tubercules et légumes-cormes (sous-groupe de cultures 1C)

ppm = partie par million

Les LMR des groupes de cultures énumérés sont proposées pour chacune des denrées comprises dans le groupe ou le sous-groupe conformément aux renseignements consignés dans l'annexe I.

La liste complète de toutes les LMR fixées au Canada est affichée dans la section sur les pesticides et la lutte antiparasitaire du site Web de Santé Canada, à la page Limites maximales de résidus pour pesticides.

## Annexe I

## Descriptions des groupes de cultures

Numéro	Nom	Denrées
1C	Légumes-racines et légumes-tubercules  Sous-groupe des légumes tubercules et légumes-cormes	Arracacha Canna comestible Cormes de tanier Cormes de taro Crosne du Japon Curcuma d'Amérique Marante Pomme de terre Racines d'igname Racines de chayotte Racines de curcuma Racines de dolique tubéreux Racines de manioc Racines de patate douce Rhizomes de gingembre Souchet comestible Topinambour
3-07A	Légumes-bulbes  Sous-groupe des oignons	Ail Ail d'Orient Ail rocambole Bulbes d'échalote Bulbes de fritillaire Hémérocalle Lis Oignon de Chine Oignon patate Oignon perle Oignon sec
3-07B	Légumes-bulbes  Sous-groupe des oignons verts	Ail chinois Ail des bois Ail penché Bulbille de rocambole Feuilles d'échalote Feuilles de ciboule Feuilles de ciboulette chinoise fraîches Feuilles de ciboulette fraîches Feuilles de fritillaire Hosta « Elegans » Kurrat Oignon « Beltsville bunching » Oignon frais Oignon vert Poireau

Numéro	Nom	Denrées
4	Légumes-feuilles (sauf ceux du genre <i>Brassica</i> )	Amarante Baselle Bette à carde Cardon Céleri Céleri chinois Chrysanthème à feuilles comestibles Chrysanthème des jardins Cresson alénois Cresson de terre Endive Épinard Épinard de la Nouvelle-Zélande Fenouil de Florence feuilles et tiges Feuilles d'arroche Feuilles de cerfeuil fraîches Feuilles de persil fraîches Feuilles de pissenlit Laitue asperge Laitue frisée Laitue pommée Mâche Oseille Pourpier Pourpier d'hiver Radicchio Rhubarbe Roquette
5A	Légumes-feuilles et légume-fleurs du genre <i>Brassica</i>  Sous-groupe des légumes-fleurs et des légumes pommés du genre <i>Brassica</i>	Brocoli Brocoli chinois Chou Chou gai-choï Chou pé-tsaï Chou rave Chou-fleur Chou de Bruxelles
5B	Légumes-feuilles et légume-fleurs du genre <i>Brassica</i>  Sous-groupe des légumes-feuilles du genre <i>Brassica</i>	Chou frisé Chou pak-choï Chou-rosette Feuilles de colza Feuilles de moutarde Moutarde épinard Rapini

Numéro	Nom	Denrées
8	Légumes-fruits autres que les cucurbitacées	Aubergine Cerise de terre Pépino Piments autres que poivrons Piments hybrides Poivron Tomate Tomatille
9	Cucurbitacées	Cantaloup Citrouille Concombre Concombre des Antilles Courges cireuses Courges comestibles autres que celles mentionnées au présent article Courges d'été Courges d'hiver Fruit de chayotte Margose à piquants Margose amère Melons véritables autres que ceux mentionnés au présent article Pastèque Pastèque à confire Pomme de merveille